



## *Municipalité de Namur*

### **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES** donné par la soussignée que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Namur qui s'est tenue le 14 mars 2022, le conseil de la Municipalité de Namur a adopté le règlement numéro 210 sur le traitement des élus municipaux abrogeant le règlement numéro 203.

Vous pouvez prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal situé au 996, rue du Centenaire.

Donné à Namur, ce 16 mars 2022

Marie-Pier Lalonde Girard, d.m.a.  
Directrice générale, Greffière-trésorière